

M. MacINNIS: A mon avis, les opinions du moins de ce côté-ci de la Chambre, sont très partagées...

Une VOIX: Très bien.

M. MacINNIS: ... sur la question de savoir si nous devons siéger samedi matin.

M. FLEMING: Cela vous plaît à dire.

M. MacINNIS: J'entends un honorable député qui crie "bravo" à mes côtés tandis qu'un autre me lance "cela vous plaît à dire". Evidemment, les avis diffèrent. Les membres de notre groupe sont presque tous d'accord, mais les créditistes ne semblent pas s'entendre.

Voici donc notre intention: nous consentirons à faciliter et à expédier les travaux de la Chambre quand tous les partis se montreront disposés à collaborer dans ce sens.

LE CHANGE ÉTRANGER

RÉSERVES DE DEVICES AMÉRICAINES—DÉCLARATION RÉCLAMÉE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): Etant donné l'importance du sujet, le ministre des Finances fera-t-il une déclaration, avant la prorogation des Chambres, sur nos réserves de devises américaines?

L'hon. DOUGLAS C. ABBOTT (ministre des Finances): J'y songerai. Je doute fort que je puisse ajouter quoi que ce soit aux précisions que j'ai fournies récemment.

LA CRUE DES EAUX ET LES INONDATIONS

RAPPORT AU SUJET DES DOMMAGES DANS L'ÎLE DE TORONTO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. L. CHURCH (Broadview): Le ministre des Travaux publics me dira-t-il à quelle date il compte déposer le rapport de l'ingénieur du ministère au sujet des dommages causés à l'île de Toronto par les inondations?

L'hon. ALPHONSE FOURNIER (ministre des Travaux publics): On m'apprend que le rapport sera prêt d'ici deux ou trois jours.

DEMANDE D'AIDE POUR LA RECONSTRUCTION DANS LES RÉGIONS INONDÉES AU MANITOBA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. F. S. ZAPLITNY (Dauphin): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de la Reconstruction et des Approvisionnement. Etant donné les très graves dégâts causés aux récoltes, aux bestiaux et aux ponts par les récentes inondations dans

le voisinage de Dauphin, ainsi que dans d'autres régions du Manitoba, le ministre indiquera-t-il quelles mesures entend prendre le Gouvernement, en collaboration avec celui du Manitoba, afin d'aider à la reconstruction dans les régions dévastées par les inondations?

Le très hon. C. D. HOWE (ministre de la Reconstruction et des Approvisionnements): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas que le gouvernement du Manitoba ait formulé d'observations à ce sujet au gouvernement fédéral. Toutefois, advenant le cas où il en formulerait, nous examinerons soigneusement le partage des responsabilités.

M. ZAPLITNY: Le ministre consentirait-il à aider de toutes façons les autorités à obtenir des droits de priorité à l'égard du bois d'œuvre et de l'acier nécessaires aux réparations? La situation est grave dans la région et aujourd'hui encore, on m'a demandé mon concours afin d'obtenir des droits de priorité.

Le très hon. M. HOWE: Chaque fois que des désastres se sont produits dans une région quelconque du pays, le ministère s'est attaché à accorder le premier droit de priorité à l'égard des matériaux requis pour fin de reconstruction. Je puis assurer à l'honorable député que nous examinerons d'un œil sympathique les demandes de droits de priorité.

LES ÉDIFICES PUBLICS—DEMANDE D'AUTRES PRÉCISIONS SUR LE DRAPEAU QU'IL FAUT ARBORER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. L. CHURCH (Broadview): Monsieur l'Orateur, l'autre soir le ministre des Travaux publics a déclaré, lorsque la discussion portait sur les drapeaux qu'on arbore sur les immeubles publics, qu'on distribuait le pavillon de la marine marchande canadienne, et l'Union-Jack, et que les concierges pouvaient utiliser l'un ou l'autre. Le jour de la fête du Dominion, aucun Union-Jack ne flottait sur cet édifice. Le ministre pourrait-il nous fournir de plus amples renseignements?

L'hon. ALPHONSE FOURNIER (ministre des Travaux publics): L'autre soir j'ai fait part au comité de la ligne de conduite adoptée par le Gouvernement à ce sujet, en conformité d'un décret du conseil rendu au mois de septembre 1945. J'ai déclaré alors que le pavillon de la marine marchande du Canada flottait sur les édifices publics.

M. CHURCH: Le premier ministre a dit que c'est le Parlement qui déciderait cette question.